

## **règlement carte FIDELITE BOWLING - Megazone laser games** **CHALONS EN CHAMPAGNE(2018 - 2020)**

La carte fidélité est personnelle et est non cessible

Pour obtenir la carte de fidélité, le client devra remplir une fiche d'informations personnelles intitulé "demande de la carte fidélité" qu'il devra remplir lisiblement (au minimum NOM - PRENOM - ADRESSE - DATE DE NAISSANCE et TELEPHONE) datée et signée

A chaque euro dépensé par le titulaire de la carte pour ses propres parties de bowling ou ses propres sessions laser se verra attribuer 1 point sur son compte (si le titulaire de la carte paye les parties des personnes accompagnantes ces montants ne créditerons pas de points pour le compte du titulaire de la carte).

Dès l'obtention de 80 points, le titulaire de la carte recevra à son domicile sous quinzaine un chèque cadeau pour le bowling ou le laser d'une valeur de 15€ valable 1 mois (date de validité inscrite sur le document reçu) .

A l'approche de sa date anniversaire si cette dernière a été renseignée sur la "demande de carte fidélité", le titulaire recevra à son domicile un chèque anniversaire lui donnant accès au bowling et au Megazone laser game gratuitement pendant la validité du chèque anniversaire en respectant les règles décrites sur le chèque anniversaire.

A chaque venue, le titulaire de la carte devra remettre à l'hôte de caisse sa carte ainsi qu'un pièce d'identité à fin de créditer le compte en fonction des parties prises.

Si le titulaire de la carte n'a pas la carte en sa possession lors de sa venue, le compte ne pourra pas être crédité

En cas de perte de la carte, les points cumulés seront perdus et une nouvelle carte sera attribuée

Cette offre fidélité pourra être arrêtée ou modifiée à tout instant sans préavis

**mis à jour le 1 mars 2019**